



**Agriculture et travailleurs étrangers : la liste des métiers  
en tension est mise à jour**

➤ **Quatre nouvelles familles de métiers agricoles ajoutées**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> mars ajoute quatre familles de métiers agricoles à la liste des métiers en tension :

- agriculteurs salariés,
- éleveurs salariés,
- maraîchers, horticulteurs salariés,
- viticulteurs, arboriculteurs salariés.

Comme le précise le ministère du Travail dans un communiqué du 26 février 2024, *"en pratique, sur l'ensemble du territoire métropolitain, les entreprises agricoles pourront recruter des travailleurs étrangers hors UE sans que la situation de l'emploi ne puisse leur être opposée, ce qui permettra d'accélérer la procédure de recrutement. "*

➤ **Une liste des métiers en tensions complétée à la suite de la loi Immigration et de la crise agricole**

La liste des métiers en tensions a été mise en place par un arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Ainsi, les métiers agricoles ajoutés à cette liste sont les seuls à s'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain.

Ces dispositions sont mises en place à la suite des négociations en lien avec la crise agricole et de la publication de la loi immigration du 26 janvier 2024 qui prévoit que cette liste soit actualisée au moins une fois par an (art. 28).